



DELIBERATION N°20140156 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE COMITE DES FETES DE SAINT-CHAMOND - RENOUELEMENT

M. CIGNA ALEXANDRE EXPOSE CE QUI SUIT :

La réglementation impose la rédaction d'une convention d'objectifs entre la collectivité et une association dès lors que la subvention annuelle accordée dépasse le seuil de 23 000 € (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001).

Or, la convention actuelle entre la ville et le Comité des Fêtes prendra fin au 31 décembre de cette année. C'est pourquoi, il est proposé de procéder au renouvellement de celle-ci pour une durée de quatre ans jusqu'au 31 décembre 2018.

Sur le plan financier, il sera proposé au conseil municipal de voter une aide d'un montant annuel de 100 000 € qui serait versée en deux versements égaux aux mois de février et juin.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs pour une période de quatre ans avec le Comité des Fêtes de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention,
- **d'autoriser** le versement de la subvention annuelle d'un montant de 100 000 € à l'attributaire, suivant les modalités prévues par ladite convention et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la ville,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, sous réserve des crédits suffisants.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014